



REPUBLIQUE FRANCAISE

1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Fax : 03.89.08.03.11
Courriel : mairie@dannemarie.fr

ARRETE DU MAIRE n° 47/2021 Portant règlementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU les articles 2542-2 et suivants du Code des Collectivités;
VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25;
VU l'article R 411-8 du Code de la Route;
VU la demande de Monsieur Julien Emberger de Emberger Travaux Publics à 68580 STRUETH, en date du 01 juillet 2021 ;

CONSIDERANT que les travaux, rue des Tilleuls, rendent nécessaire la mise en place d'une circulation et d'un stationnement adaptés.

ARRETE

Article 1^{er}: A compter du 05 juillet 2021 et pour une durée de 15 jours, des travaux de réparation du réseau d'assainissement auront lieu entre le N°1 et le N°5 de la rue des Tilleuls.

A hauteur du chantier, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie la vitesse sera limitée à 30 km/h, les dépassements et le stationnement seront interdits.

Article 2: La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire - par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie
- L'Entreprise chargée des travaux
- La ComCom Sud Alsace Largue, service assainissement

Fait à Dannemarie, le 02 juillet 2021

Le Maire

Alexandre BERBETT

